



La Lettre d'information de Molsheim

N°3/2010

**Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 7 mai 2010
sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.**

**Point 1 : Approbation du
procès-verbal des délibérations
de la séance ordinaire
du 26 mars 2010.**

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2010.

**Point 2 : Délégations permanentes
du Maire - Article L 2122-22 du CGCT :
compte rendu d'information pour
la période du 1^{er} trimestre
2010.**

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil Municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2010.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire :

- a délivré trois concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein et trois concessions dans celui situé au quartier du Zich
- a désigné un avocat afin de représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de deux affaires
- a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain sur les 10 demandes présentées

**Point 3 : Approbation du
contrat de développement
et d'aménagement du
territoire de Molsheim-
Mutzig et Hasel.**

Le département du Bas-Rhin est un partenaire essentiel des communes et des intercommunalités par le financement apporté à la mise en œuvre de projet de développement local. Soucieux de déterminer les grands enjeux et les priorités à l'échelon du département, le conseil général a initié une démarche visant à créer un partenariat avec les territoires. L'outil retenu est celui d'un contrat de territoire, contrat de développement et d'aménagement du territoire qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières, des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communaux et intercommunaux sur une période 2010-2015.

Se situant à la rencontre du projet stratégique départemental et des initiatives spécifiques à chaque territoire, il est élaboré à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire.

Un projet de contrat a ainsi pu être élaboré à l'échelle du territoire de Molsheim – Mutzig et Hasel, recensant un certain nombre d'enjeux locaux, tant au niveau de l'intercommunalité qu'au niveau de chacune des communes, enjeux pour lesquels le Département s'engage à intervenir.

Ce contrat applicable au territoire de Molsheim se décline en trois volets de la manière suivante :

- volet 1 : projets locaux visant à favoriser les richesses locales qui portent principalement sur des actions en faveur des circulations douces (ex création de pistes cyclables en zone industrielle), de la réfection du réseau routier (ex réfection des routes en zone industrielle), et du développement culturel (ex réflexions autour d'un projet muséographique)
- volet 2 : priorités partagées qui portent sur des opérations de centralité urbaine qui pourraient donner lieu à une aide départementale (ex : réaménagement du parc des Jésuites)

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 7 mai 2010 -

- volet 3 : opérations négociées avec le département qui relèvent de la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général, et qui comprennent notamment l'inscription de l'opération de suppression du passage à niveau de la Gare, ainsi que la création d'un service de restauration scolaire au collège Bugatti.

Les opérations portées par Molsheim sont, à ce titre, inscrites dans ce contrat.

L'assemblée du Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa séance plénière du 29 mars 2010 et a sollicité l'autorisation du conseil municipal de signer ce document. L'assemblée a approuvé le contrat et a autorisé M. le Maire à le signer.

Point 4 : Attribution d'une subvention à l'institut protestant pour enfants déficients auditifs "Bruckhof" au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim.

Conformément à la délibération du 23 octobre 2009, relative à l'augmentation de la participation de la commune aux frais liés à l'organisation de classes de découverte transplantées, il a été décidé de verser à l'institut "Bruckhof" une participation de 27 €. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte de 3 jours qui se tiendra du 9 au 11 juin 2010 à Mollkirch, et concerne un élève résidant à Molsheim.

Point 5 : Subvention à l'association AC2M "Aquatic Club Molsheim-Mutzig" - Section sport études natation au lycée Henri Meck à Molsheim.

Une subvention de fonctionnement de 1.000 € est attribuée à l'association AC2M "Aquatic Club Molsheim-Mutzig" pour faire face à ses dépenses d'enseignement liées à la section sport-études natation pour l'année scolaire 2009-2010.

Point 6 : Cyclone Hubert à Madagascar en mars 2010 : subvention d'urgence exceptionnelle.

Dans le cadre du cyclone Hubert qui a frappé Madagascar en mars 2010, une subvention de 500 € sera versée à l'association Fihavanana, afin de venir en aide aux plus démunis.

Point 7 : Tableau des effectifs - Ouverture de trois postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans le cadre d'un besoin occasionnel.

Un certain nombre d'agents des écoles maternelles doivent partir en stage en 2010. Compte tenu de leur rôle d'encadrement auprès des enfants, il est souhaitable qu'ils puissent être remplacés pendant la durée de leur absence pour formation. L'ouverture de ces trois postes dans le cadre de besoins occasionnels permettra de procéder à leur remplacement, lors des quelques jours d'absence.

Point 8 : Travaux et marchés publics Chartreuse de Molsheim - Marché de maîtrise d'oeuvre - Avenant n°1

Le marché de maîtrise d'oeuvre des travaux de réhabilitation a été confié au bureau "Michel Burllet Plan" par délibération n°022/1/2008 en date du 13 février 2008. Le bureau a transféré sa raison sociale et l'a dénommée maintenant "Imagine l'architecture". Le changement de dénomination doit être approuvé et celui-ci implique également le changement des coordonnées bancaires.

Ces changements ont été approuvés par le Conseil Municipal. Le Maire est autorisé à signer l'avenant à intervenir.

Point 9 : Réhabilitation de la Chartreuse "Secteur Rubel" : avenant n°1 au lot n°4 : couverture.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 au lot n°4 : couverture, correspondant à la fourniture et pose de 60m² de tuiles anciennes.

Montant du marché initial : 83.451,68 € HT

Montant global de l'avenant n°1 : 2.700,00 € HT

Soit un nouveau montant total du lot n°4 : 86.151,68 € HT (103.037,41 € TTC)

Point 10 : Réhabilitation de la Chartreuse "Secteur Rubel" : marché négocié sans publicité préalable ni mise en concurrence - Lot n°3 : charpente.

Les travaux de charpente de la maison Rubel ne pouvant être entrepris sans procéder préalablement au remplacement des solives du plancher et des sablières, opération qui ne peut pas être techniquement dissociée du marché principal sans inconvénient majeur, le conseil municipal autorise la signature de la commande des travaux complémentaires au profit de l'entreprise titulaire du marché, à savoir l'entreprise Acker à Berstheim, pour un montant de 19.265,03 € HT soit 23.040,98 € TTC.